

Aménagement paysager d'un parc en bordure de Garonne

47000, Agen



Présentation

Situé aux portes d'Agen, en bordure de Garonne, le parc de Passeligne-Pélissier s'inscrit dans la démarche territoriale de création du Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne (PNUFAG).

Fruit concret d'une réflexion sur les formes de la nature et des paysages à l'échelle de l'agglomération, la création de ce parc est avant tout liée à la mise en valeur de deux histoires successives : celle du domaine de Pélissier implanté sur une motte féodale, et celle des anciennes gravières de Passeligne et Pélissier laissées à leurs propres dynamiques depuis plus de 20 ans au cœur d'un site hors la ville et inconnu du public.

Le projet a consisté à créer, sur ce substrat, un « grand parc populaire », offrant promenades, grandes prairies de jeux et de découverte de l'environnement, et activités nautiques (non motorisées).

L'aménagement paysager a reposé sur 3 objectifs forts :

- / retrouver la lisibilité et l'identité des paysages de Garonne
- / créer des contacts entre la terre et l'eau
- / fonder la conception sur les dynamiques de la nature.

Cette conception paysagère met en scène les différentes échelles du site : échelle de la géographie (paysage des coteaux environnants), échelle « industrielle » de l'ancienne carrière, et échelle du « parterre » représentée par le labyrinthe topographique.

La composition paysagère du parc organise :

/ l'accessibilité des deux anciennes gravières (reprofilage des berges, création d'îles, d'un vallon entre Passeligne et Pélissier et de deux archipels sur Passeligne)

/ la recomposition d'une limite entre Passeligne et Pélissier sur l'axe d'un ancien fossé d'exploitation de la carrière (la grande Roubine)

/ la mise en place de terrains destinés à la pratique sportive et d'un espace de stationnement

/ le dessin d'un réseau de cheminements permanents et changeants, d'une longueur de 24 km, jalonné de stations pour le repos des promeneurs

/ la création d'un labyrinthe topographique.

La réalisation du projet a ainsi permis d'associer les enjeux écologiques du site et la construction d'un support d'activités. Les espaces d'activités sont implantés dans une trame parcellaire dédiée aux usages sportifs formels (football, rugby, volley...) et informels (espaces scéniques, prairie...). A terme, ces parcelles de jeux représenteront des situations de « clairières » au milieu des « quadrilles » (carrés de prairies non entretenues de 7 mètres par 7 mètres).

Tout en construisant l'architecture primaire du site, la création des « quadrilles », dont la fauche a débuté avant même l'ouverture du chantier, a été le premier acte fondateur d'une démarche environnementale. Ces « quadrilles » montrent l'évolution d'une prairie vers son climax (friches de ronciers, chênes et strate herbacée diversifiée). En matière de biodiversité, d'autres actions seront expérimentées : gestion de la zone humide liée au labyrinthe, préservation d'une saulaie blanche et des roselières de Pélissier pour la nidification des oiseaux, maintien de rives abruptes favorables à l'accueil du martin-pêcheur...

Au regard de sa fréquentation actuelle, ce lieu a déjà trouvé son public ; pour assurer son développement, d'autres actions sont à l'étude : création d'une baignade naturelle, nouvelles entrées, ouverture vers les berges de Garonne...

Programme

Aménagement paysager d'un parc de 20 hectares en parc dédié à la promenade et aux activités sportives.

Mots clés AMENAGEMENT DE SITE - BERGE - BIODIVERSITE - LABYRINTHE - LAC - PARC - PRAIRIE - SPORT DE PLEIN AIR

Concepteur(s) Atelier Arcadie

Maître(s) d'ouvrage(s) Ville d'Agen

Types de réalisation Aménagement paysager

Année de réalisation 2012

Surface(s) 20 hectares

Coûts 3 760 000 € HT

Crédit photos Atelier Arcadie

Date de mise à jour 23/09/2015



